



## PLATEFORME STATUTS ET FORMATIONS SYNTHÈSE 2011

### Statut et formation

#### 1. Fonction publique d'Etat

##### Statut

##### Catégorie C

La loi permet désormais de recruter sans concours en « pied de corps » de catégorie C, y compris dans la FPE.

##### *Position de l'ABF :*

- Ne pas s'orienter vers une « banalisation » du corps des magasiniers ou du cadre d'emplois des adjoints territoriaux par dissolution dans une catégorie C « standard » (non spécialisée « bibliothèques ») même si cela peut permettre une progression de carrière plus intéressante pour les agents concernés qui pourraient changer de fonctions dans leur établissement ou leur collectivité.
- Former les agents de catégorie C travaillant dans les bibliothèques « sans magasins » et à technicité et exigences croissantes afin de leur permettre de déboucher en B. Mais cela ne concernera pas tout le monde, surtout avec les nouveaux types de recrutement.
- Envisager une formation ABF ou une autre formation de professionnalisation (ex-FAE) pour les magasiniers.

##### *Difficultés à soulever :*

Le fait que des surdiplômés passent ce concours empêche toute perspective de réussite pour les non qualifiés.

##### Formation

##### Formation des bibliothécaires

Réduction de la formation des bibliothécaires stagiaires : 6 mois au lieu d'1 an.

*Suivre de très près cette nouvelle formation.*

#### 2. Fonction publique territoriale

##### Statut

##### Catégorie A

##### Les conservateurs

Création du généralat.

##### Les bibliothécaires

- Professionnalisation du concours de bibliothécaire territorial. Au regard de la réduction de la formation initiale des bibliothécaires prévue par la loi de février 2007, l'ABF propose une adaptation des épreuves de ce concours à la DGCL.

- Création d'un principalat.

- Volonté de permettre la promotion des bibliothécaires (option documentation) dans cadre d'emploi des conservateurs, lorsqu'ils exercent en service de documentation. En effet, les critères de création de ces postes (nombre d'ouvrages et de prêts) ne correspondent pas à la situation des services de documentation, du fait de l'évolution des technologies et de la numérisation des documents, notamment. Une possibilité de promouvoir au regard de certains éléments (budget de la collectivité, effectifs encadrés...) serait souhaitée par le CSFPT.

### **Catégorie B : en cours, en attente du décret statutaire**

- Une refonte de toute la catégorie B, y compris de la filière culturelle, est prévue dans les mois à venir. Quelques pistes sont déjà lancées, notamment par le CSFPT : création de 4 grades, dont 2 de débouché par voie de concours interne ou examen professionnel (promotion interne) pour les agents de la catégorie C (correspondant à une catégorie B), et 2 d'accès et d'avancement à la catégorie B+, par voie de concours externe à BAC+2. Le passage entre les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> grades de cette catégorie se ferait uniquement par examen professionnel. C'est la prochaine réforme de cette catégorie qui a sans doute poussé le CNFPT à ne pas ouvrir de concours dans ce cadre d'emploi. A suivre de près...

### **3. Dossiers communs**

Contractuels

## Plateformes

### Ecoles

#### 1. Préconisations de l'ABF pour faire évoluer l'ENSSIB de manière à ce qu'elle renforce sa formation sur la culture territoriale et managériale et favorise les parcours individualisés.

##### A court terme

- Etablir un copilotage de la formation entre l'ENSSIB et l'INET ou CNFPT- Réorganiser la pédagogie en rendant à l'école prioritairement sa dimension d'école d'application
- Renforcer le niveau de formation management/pilotage stratégique
- Individualiser la formation (interne/externe) et la différencier- Revaloriser les fonctions de conservateur territorial par rapport à celles de conservateur d'Etat y compris dans les aspects financiers (frais de mission, avantages sociaux)- Prendre davantage en considération les élèves en situation de handicap

##### A moyen terme

- Mieux articuler pratiques professionnelles, formation initiale et recherche et orienter les axes de recherche des laboratoires auxquels l'ENSSIB appartient vers une recherche appliquée.
- Renforcer et améliorer la formation continue de l'ENSSIB

##### A long terme

- Réformer institutionnellement l'ENSSIB

#### 2. Evolution des relations de l'ABF avec le pôle BCD/ENACT

### Constitution d'un vivier de conservateurs directeurs de bibliothèques

L'ABF propose la mise en place d'un vivier de conservateur pour les fonctions de directeurs : Formations individuelles ou en groupes et séminaires stratégiques avec la conception d'un projet professionnel sur une durée de 4 jours par an en moyenne ou 2 jours par semestre. Partenaires : IGB, DGRH, SLL, ENSSIB, CNFPT, INET, ENACT, Instances territoriales, ABF, ADBU, ADBDP, ACB. Le vivier s'accroît d'année en année, dans la limite d'une trentaine de personnes. Les membres qui évoluent vers des postes en mobilité sont à leur tour sollicités pour concevoir et animer des séminaires. La date de la mise en œuvre de ce dispositif pourrait être dès le mois de septembre 2011.

## Communiqués

### **2010 :**

- Communiqué sur la concomitance des concours de la filière culturelle
- Communiqué sur la modification du financement des CRFCB dès 2011

### **2011 :**

- Communiqué sur les impacts de la réforme de la catégorie B des fonctions publiques sur les personnels de bibliothèques
- Communiqué sur l'organisation des concours territoriaux
- Communiqué sur l'accès limité de nombreux candidats au concours territorial d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- Communiqué sur la réforme de la catégorie B : reclassement des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- Projet de communiqué sur le protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique.

## Courriers

### **2010 :**

- Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : réactivation de la Commission « Statuts et formation ».
- Philippe Laurent sur l'homogénéisation entre le corps des conservateurs d'Etat et celui de la fonction publique territoriale : l'ABF demande l'accès au généralat pour les conservateurs territoriaux et la création d'un principalat de manière à permettre la mobilité interfonctions publiques pour les bibliothécaires (et les attachés de conservation) dans les emplois de catégorie A (notamment ceux chargés d'études documentaires).
- Nicolas Georges sur le dispositif de mise à disposition des conservateurs de l'Etat dans les BMC.
- Madame Théophile sur la mise en place d'une commission d'équivalence devant permettre aux élèves Chartistes d'accéder au concours de conservateur de bibliothèque.
- Michel Hiriart et François Deluga sur la concomitance des concours.

### **2011 :**

- Frédéric Mitterrand sur le dispositif de mise à disposition des conservateurs de l'Etat dans les BMC.
- Michel Marian sur le changement de financement des CRFCB.
- Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur les dossiers portés par l'ABF, et plus spécifiquement la commission "Statuts et formation" et sur les blocages qui persistent.

## Les rendez-vous

1. CNFPT
2. INET
3. ENSSIB
4. Ministère